

Document de Référence

Rapport Annuel 2009

réinventons / notre métier



INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL **1****1 LE GROUPE AXA** **3****Activités, performances et conditions financières**

1.1	Données financières historiques consolidées	4
1.2	Information sur la Société	8
1.3	Rapport d'Activité	41
1.4	Trésorerie et financement du Groupe	94

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **101****Rémunération des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées**

2.1	Mandataires sociaux, dirigeants et salariés	102
2.2	Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants	121
2.3	Descriptif du programme de rachat d'actions propres	161
2.4	Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées	164
2.5	La cotation	174

3 FACTEURS DE RISQUE **177****Risques de marché et informations liées**

3.1	Facteurs de risque	178
3.2	Annexes quantitatives et qualitatives liées aux risques de marché et aux facteurs de risque	193
3.3	Autres informations financières	211

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **213**

4.1	État consolidé de la situation financière	214
4.2	Résultat consolidé	217
4.3	État consolidé des produits et charges reconnus sur la période	218
4.4	État des variations des capitaux propres de la période	220
4.5	Tableau consolidé des flux de trésorerie	224
4.6	Notes aux états financiers consolidés	226
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes	404

5 INFORMATIONS ADDITIONNELLES **407**

5.1	Statuts	408
5.2	Description du capital social	410

A ANNEXES **417**

Annexe I	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	418
Annexe II	Autres informations légales	430
Annexe III	Responsable du Document de Référence	434
Annexe IV	Autorisations financières	435
Annexe V	Comptes sociaux	437
Annexe VI	Embedded Value Groupe	462
Annexe VII	Assemblée Générale – 29 avril 2010	467
Annexe VIII	Informations sociales et environnementales	533
Annexe IX	Rapport de gestion du Directoire	
	Table de concordance	545
Annexe X	Règlement européen du 29 avril 2004	
	Table de concordance	546
Annexe XI	Rapport Financier Annuel	
	Table de concordance	548

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RAPPORT ANNUEL 2009



Le présent Rapport Annuel vaut Document de Référence au sens de l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Il a été déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2010 et pourra en conséquence être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent Rapport Annuel intègre également (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF (figure en page 548 ci-après une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de Référence), (ii) toutes les mentions du Rapport de Gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Annuelle d'AXA du 29 avril 2010 prévu aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce (les éléments correspondant à ces mentions obligatoires qui ont été arrêtés par le Directoire d'AXA, sont référencés dans la table de concordance figurant en page 545 ci-après) et (iii) l'ensemble des renseignements prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce.

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL

Présentation de l'information

Sauf mention contraire, dans le présent Rapport Annuel, la « Société », « AXA » et/ou « AXA SA » désigne AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA. Les expressions « Groupe AXA », le « Groupe » et/ou « nous » se rapportent à AXA SA ainsi que ses filiales directes et indirectes. Les actions de la Société sont désignées dans le présent Rapport Annuel comme les « actions », les « actions ordinaires » ou « les actions ordinaires d'AXA ». Le principal marché de cotation des actions de la Société est le Compartiment A d'Euronext Paris, désigné dans le présent Rapport Annuel comme « Euronext Paris ». Les *American Depositary Shares* et *American Depositary Receipts* d'AXA sont respectivement désignés dans le présent Rapport Annuel comme les ADS et les ADR. Les ADS et ADR sont cotés à la bourse de New York (dénommée « NYSE » dans le Rapport Annuel). Chaque ADR représente un ADS qui lui-même représente une action ordinaire AXA.

Le 25 janvier 2010 AXA a annoncé son intention de mettre volontairement fin à la cotation de ses ADS au *New York Stock Exchange* (NYSE) et de se désinscrire volontairement de la

Securities and Exchange Commission (SEC). AXA a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC et du NYSE le 16 mars 2010 pour mettre fin à la cotation de ses ADS ; le retrait de la cotation d'AXA devrait être effectif le 26 mars 2010. AXA a l'intention de déposer un formulaire de désinscription *Form 15* auprès de la SEC le 26 mars 2010 ; la désinscription devrait être effective dans les 90 jours suivant ce dépôt.

Le Rapport Annuel intègre les comptes consolidés d'AXA pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Les comptes consolidés d'AXA, en ce compris leurs annexes, sont inclus dans la Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent document et ont été établis sur la base des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) émises, définitives et en vigueur au 31 décembre 2009, telles qu'adoptées par l'Union européenne



avant la date de clôture des comptes. Le Groupe ne fait toutefois pas usage de la possibilité ouverte par le « *carve out* » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. Par ailleurs, l'adoption de la nouvelle norme IFRS 9 publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) en novembre 2009 n'a pas encore été formellement soumise à l'Union européenne. Cependant le Groupe AXA n'aurait pas fait usage de la faculté d'adoption anticipée en 2009. Par conséquent, les comptes consolidés du Groupe sont également

conformes aux normes IFRS émises par l'IASB. La date d'adoption de la norme IFRS 9, les différentes étapes et les modalités pour sa mise en œuvre sont actuellement à l'étude.

Les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en millions à des fins de commodité. Ces montants ont été arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent également exister pour les pourcentages.

Informations sur les taux de change

La Société publie ses comptes consolidés en euros (« euro », « euros » ou « € »). Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans ce Rapport Annuel sont exprimés en euros. La monnaie des États-Unis sera désignée comme étant le « dollar américain » ou « USD » ou encore « \$ ». Concernant les informations historiques relatives aux taux de change, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités,

performances et conditions financières », Section 1.1 « Taux de change » du présent Rapport Annuel. Pour une description de l'impact des variations de change sur la situation financière et les résultats des activités d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières », Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel.

Avertissements relatifs à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion et à la mention de prévisions

Ce Rapport Annuel fait référence à certains termes qui sont utilisés par AXA dans le cadre de l'analyse de son activité et qui peuvent ne pas être comparables avec ceux employés par d'autres sociétés. Ces termes sont définis dans un glossaire figurant dans la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières » à la fin de la Section 1.3.

Certaines déclarations figurant dans ce document contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par d'autres facteurs pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA

et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations (ou les résultats précédents). Ces risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques, tels que les catastrophes d'ordre météorologique ou les actes de terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la Partie 3 « Facteurs de risque, risques de marché et informations liées » de ce Rapport Annuel afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou toute autre circonstance.